

Demande de bourse et de logement pour 2010-2011 : prolongation

Par *delphine*

Créé 09 juin 2010

La demande de bourse et/ou de logement devait être formulée entre le 15 janvier et le 30 avril, mais les retardataires peuvent encore faire une demande tardive. Vous devez constituer rapidement votre Dossier Social Etudiant sur le site du Crous dont vous dépendez.

La demande de bourse et/ou de logement auprès du Crous devait être formulée entre le 15 janvier et le 30 avril, mais les retardataires peuvent encore faire une demande tardive.

Si vous souhaitez bénéficier d'une bourse ou d'un logement en résidence universitaire l'année prochaine, vous devez constituer votre Dossier Social Etudiant sur le site du Crous dont vous dépendez. Si vous dépendez du Crous de Paris (votre établissement d'enseignement actuel est situé à Paris), suivez les indications ci-dessous.

Le Dossier Social Etudiant, à quoi ça sert ?

Le Dossier social étudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse sur critères sociaux et de logement en résidence universitaire. Il concerne les étudiants s'inscrivant dans un établissement relevant du ministère de l'Enseignement supérieur ou du ministère de la Culture.

Constituez votre DSE entre le 15 janvier et le 30 avril (N.B. : 2010 - prolongation pour les retardataires) sur le site du Crous de votre académie, sans attendre le résultat de vos examens, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Critères et conditions d'attribution

// Bourse sur critères sociaux du Crous :

Les [bourses sur critères sociaux](#) [1] sont accordées aux étudiants en fonction de la situation sociale de leur famille et de la formation suivie.

Il existe deux compléments aux bourses sur critères sociaux :

- [1](#) [2] [l'aide au mérite](#) [3], destinée aux élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat avec mention Très bien, ainsi qu'aux étudiants inscrits en Master et figurant sur la liste des meilleurs diplômés de Licence de l'année précédente ;
- [l'aide à la mobilité internationale](#) [4], destinée aux étudiants effectuant un séjour d'études de 2 à 9 mois à l'étranger.

ATTENTION : le dépôt du Dossier Social Etudiant ne concerne pas les étudiants étrangers, sauf si vous êtes :

- ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen dans l'un des cas suivants : avoir précédemment occupé un emploi en France, justifier que l'un de ses parents ou son tuteur légal a perçu des revenus en France, justifier d'un certain degré d'intégration dans la société française, justifier de 5 ans de résidence ininterrompue en France.
- étranger domicilié en France depuis au moins 2 ans et bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et dont le foyer fiscal de rattachement - père ou mère ou tuteur légal - est situé en France depuis au moins 2 ans.
- étranger en possession d'un certificat de réfugié délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou d'un récépissé de la demande de titre de séjour portant la mention "reconnu réfugié" délivré par la préfecture ou de la carte de résident en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

// Logement en résidence universitaire du Crous de Paris :

Les logements dans les [résidences universitaires parisiennes](#) [5] sont attribués en priorité aux étudiants boursiers ayant déjà accompli avec succès deux années dans l'enseignement supérieur (donc s'inscrivant à un diplôme au minimum de niveau Bac+3).

Constituez votre Dossier Social Etudiant

Le dépôt du Dossier se fait sur le site Internet du Crous de l'académie dans laquelle vous êtes actuellement scolarisé, même si vous souhaitez étudier l'année prochaine dans une autre académie.

Si vous n'êtes pas actuellement inscrit dans un établissement de l'académie de Paris, ne vous connectez pas sur le site Internet cité ci-dessous.

Les 4 étapes à suivre pour faire sa demande de bourse et de logement :

// Etape 1 - Faire une simulation de bourse :

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites [une simulation sur le site du Crous >>](#) [6]

Il suffit d'indiquer le montant des ressources de votre famille pour l'année 2008 (avis fiscal), le nombre d'enfants à charge de votre famille et la distance kilométrique entre l'établissement d'enseignement supérieur prévu pour la rentrée et la commune du domicile familial.

En fonction de la réponse, vous saurez si vous devez continuer et constituer votre dossier.

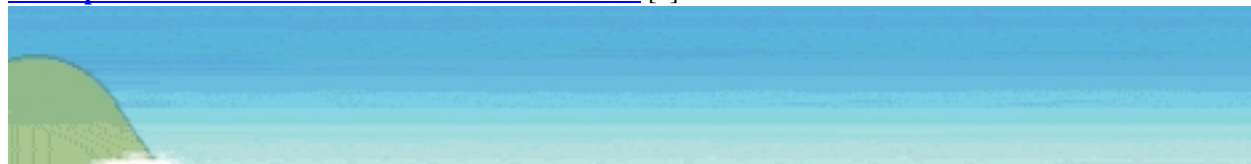
// Etape 2 - Préparer sa connexion :

Vous aurez besoin des documents suivants :

- l'avis fiscal 2008 de votre famille,
- votre numéro d'étudiant INE (inscrit sur votre carte d'étudiant) ou votre numéro d'élève BEA (figurant sur votre confirmation d'inscription au Bac ou sur votre carte de lycéen).

// Etape 3 - Se connecter :

[Sur la plateforme de saisie du dossier social étudiant >>](#) [7]



[8]

Si vous n'êtes pas élève ou étudiant à Paris, connectez-vous au site du Crous de votre académie.

[Voir la liste des Crous de France >>](#) [9]

// Etape 4 - Constituer son Dossier Social Etudiant :

Complétez les informations qui vous sont demandées (aides demandées, vœux d'études, demande de logement, etc.).

Vous avez la possibilité de formuler plusieurs vœux dans différentes académies.

Pour augmenter vos chances d'obtenir un logement, pensez à formuler un vœu "tout logement" (attention : uniquement si vous vous inscrivez à un diplôme au minimum de niveau Bac+3).

La validation de votre Dossier n'est effective que lorsqu'un numéro de connexion et un numéro de dossier vous sont attribués. A la fin de votre saisie, notez et conservez votre numéro de dossier, votre numéro de connexion et votre mot de passe. Ils constituent la preuve de votre saisie et vous permettront d'effectuer le suivi de votre dossier.

ATTENTION :

Le serveur d'inscription est accessible en permanence mais il est susceptible de défaillances techniques ou de surcharges. En cas de problème, n'hésitez pas à vous reconnecter plus tard. De manière générale, les connexions sont plus difficiles pendant l'après-midi.

Ne vous y prenez pas au dernier moment. Evitez en particulier la période du 17 au 30 avril, durant laquelle les connexions sont plus difficiles. (N.B. 2010 : prolongation après le 30 avril)

Le traitement de votre dossier

Pour suivre l'évolution du traitement de votre demande, consultez [la plateforme de suivi du dossier social étudiant >>](#) [10]

(Attention, vous devez impérativement connaître votre numéro INE).

Vous pourrez aussi accéder à votre notification d'attribution de bourse.

Le calendrier du traitement de votre dossier :

// Dans les 15 jours qui suivent la saisie de votre demande, le Crous de Paris vous envoie un dossier papier récapitulatif des informations que vous avez saisies.

Vérifiez ces informations, modifiez-les ou complétez-les si nécessaire, puis retournez au plus vite le dossier signé, avec les pièces justificatives demandées, au Crous de Paris.

// Avant la fin du mois de juin, le Crous instruit votre dossier et vous adresse par courrier une notification indiquant les décisions d'attribution ou de refus de votre demande de bourse.

Pour le logement, vous recevrez une information sur la suite donnée à votre demande : renouvellement, rejet ou attente de décision. Dans ce dernier cas, la réponse sera donnée après les mouvements nationaux d'affectation qui se déroulent au cours du mois de juin.

// À la rentrée, lors de votre inscription, vous devez présenter votre notification d'attribution de bourse afin de prouver votre statut de boursier. Transmettez-le ensuite au bureau des bourses de votre établissement avec un RIB pour la mise en paiement de votre bourse.

N'oubliez pas : vous devez constituer votre Dossier Social Etudiant avant le 30 avril 2010. Plus vite votre dossier sera saisi, plus vite il sera traité ! (N.B. 2010 : prolongation après le 30 avril)

Des bornes Internet sont à votre disposition dans le hall du Crous de Paris et vous permettent de saisir votre dossier.

Crous de Paris - 39 avenue Georges Bernanos - 75005 Paris

RER B : Port Royal

 [visuel-DSE-2010.jpg](#) [11]

Liens utiles: www.crous-paris.fr [8]

URL source: <http://www.etudiantdeparis.fr/node/4>